

Bureau du 10 décembre 2001

Décision n° 2001-0340

objet : **Contrôle des travaux de construction et de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement sur le territoire de la subdivision ouest-nord - Mission de maîtrise d'oeuvre - Approbation d'un dossier de consultation**

service : Délégation générale aux services urbains et à la proximité - Direction de l'eau

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 29 novembre 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Monsieur le directeur de l'eau communique au Bureau un dossier de consultation relatif à une mission de maîtrise d'œuvre à confier pour assurer le contrôle des travaux de construction et de réhabilitation des réseaux d'eau et d'assainissement sur le territoire de la subdivision ouest-nord.

Il s'agirait de conclure un marché de maîtrise d'œuvre sans formalité préalable, conformément à l'article 74-II -1er alinéa- du code des marchés, pour une durée de 10 mois.

Monsieur le vice-président chargé des marchés publics a donné son accord sur la procédure énoncée ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'article 74-II -1er alinéa- du code des marchés publics ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2001-0009 en date du 18 mai 2001 et n° 2001-0150 en date du 25 juin 2001 ,

DECIDE

1° - Accepte ledit dossier.

2° - Décide de lancer une procédure de maîtrise d'œuvre sans formalité préalable conformément à l'article 74-II -1er alinéa- du code des marchés publics.

3° - Autorise monsieur le président à accepter l'offre retenue pour valoir acte d'engagement et à signer le marché ainsi que tous les actes contractuels s'y référant.

4° - La dépense correspondante sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget primitif de la Communauté urbaine - exercice 2002 - budgets annexes de l'eau et de l'assainissement - compte 622 800 - fonctions 1111 et 2 222.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,